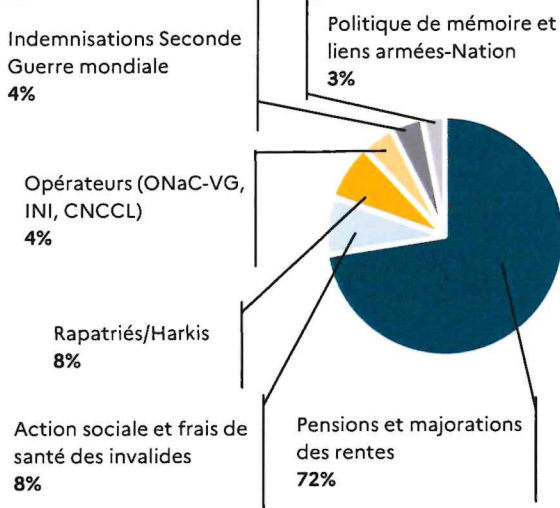


# Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

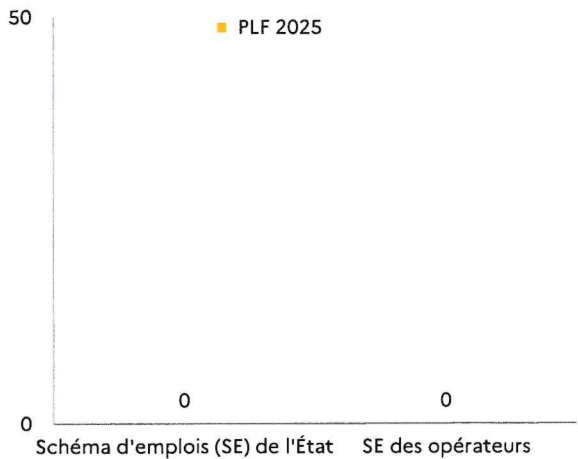
Ministère des Armées et des Anciens combattants (P169) et Services du Premier ministre (P158)

**Les moyens de la mission en 2025**  
 Crédits budgétaires : 1,9 Md€    Emplois de l'État : 17 ETPT  
 Emplois des opérateurs : 1 205 ETPT

## Répartition des crédits budgétaires



## Évolution des emplois (en ETP)



## Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 <sup>1</sup>	PLF 2025
<b>Crédits du budget général<sup>2</sup></b>	1,93 Md€	1,91 Md€

<sup>1</sup>Données au format 2025

<sup>2</sup>Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

## Présentation de la mission

- La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » incarne la solidarité de la Nation envers les militaires et les anciens combattants en raison de leur engagement et de leurs sacrifices au service de la sécurité de notre pays. Cela se traduit par des dispositifs de reconnaissance et de réparation spécifiques (pensions militaires d'invalidité, allocation de reconnaissance et rentes mutualistes du combattant, allocations aux anciens Harkis, etc.).
- Elle regroupe également les politiques de mémoire et de renforcement du lien entre les armées et la Nation mises en œuvre au moyen d'actions mémorielles, de la journée défense et citoyenneté et du service militaire volontaire.
- Le nombre d'ayants droit et d'ayants cause diminuant tendanciellement, les crédits de cette mission se réduisent très légèrement en 2025 tout en permettant, dans certains cas, l'augmentation des droits ou l'extension du champ d'éligibilité des bénéficiaires.

## Maintenir les droits reconnus aux anciens combattants

En matière de droits reconnus aux anciens combattants, le budget pour 2025 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec un maintien des prestations accordées. S'ils bénéficieront des revalorisations prévues par les textes, les crédits qui leur sont dédiés seront

toutefois en légère diminution en raison de la démographie baissière des bénéficiaires, les grandes cohortes d'anciens combattants étant celles de la Seconde Guerre mondiale et des guerres et conflits liés à la décolonisation.

## Poursuivre la mise en œuvre du droit à réparation pour les Harkis

La loi n° 2022-229 du 23 février 2022 a instauré un droit à réparation au titre des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local.

À ce titre, l'ONaC-VG, en lien avec la commission nationale indépendante pour les Harkis (CNIH), procédera, au bénéfice des ayants-droits dont le

dossier a déjà été liquidé, au réexamen des montants complémentaires compte tenu de la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) le 4 avril 2024 dont la France a pris acte. L'instruction des nouveaux dossiers tiendra également compte de cette décision.

## Une JDC transformée

La Journée Défense et Citoyenneté nouvelle génération sera déployée à titre expérimental en 2025.

Dans un contexte stratégique dégradé et alors que les armées ont un besoin urgent de recrutement, il est fondamental de renforcer le lien avec la

jeunesse qui rencontre des militaires parfois pour la première et unique fois lors des JDC.

L'objectif de la transformation est de recentrer la JDC sur l'attractivité des métiers militaires en s'appuyant sur une expérience plus militarisée durant le déroulement de la journée.

## Mettre à l'honneur le patrimoine mémoriel à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération

En 2024 ont débuté les commémorations du 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La mission financera le coût de ces commémorations en 2025 (environ 5 M€) ainsi que la contribution du ministère des Armées et des Anciens combattants au financement du groupement d'intérêt public en charge de l'organisation de ces événements. L'année 2025 sera également marquée par le 35<sup>ème</sup> anniversaire

de l'opération Daguet au Koweït et le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la reprise du pont de Vrbanja alors que la France était engagée en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, les subventions pour assurer le financement des travaux des hauts lieux de mémoire ainsi que le développement de projets mémoriels seront confirmées et permettront par ailleurs de soutenir les actions des institutions mémorielles de la Shoah.